oui

AERODROME DE FAYENCE-TOURRETTES

AU CLASSEMENT À USAGE RESTREINT POUR LA SAUVEGARDE DU VOL À VOILE

La demande d'usage restreint votée en février 2007 par le Syndicat mixte est aujourd'hui remise en cause par les maires de Fayence et Tourrettes qui veulent la remplacer par une «charte de bonne conduite» que personne ne respectera (voir aérodromes de Mandelieu: dépassement de plus de trois milles mouvements sur l'année 2007) tant que cet équipement restera ouvert à la CAP (Circulation aérienne publique).

Les signataires apportent leur soutien à l'AUCBA (Association Unis contre les Bruits Aériens) et l'ACPE (Association Cantonale pour la Protection de l'Environnement) et ils demandent:

1/ Qu'il soit rapidement mis fin à la situation transitoire de présidence par intérim.

2/ Le maintien de la parité Département-Communes (4 membres département- 4 membres Fayence et Tourrettes) à l'intérieur du syndicat mixte. Cette parité doit être la garantie d'une indépendance face aux pressions ou orientations qui ne refléteraient pas la position des différents partenaires et en définitive celle de la population.

3/ La poursuite de la procédure décidée, nous le rappelons par le Syndicat mixte dans sa réunion du 17 février 2007. Cette procédure est en cours d'instruction par les services de la DGAC (Direction générale de l'Aviation Civile). Si elle n'est pas remise en cause par une nouvelle délibération elle officialisera le reclassement de l'aérodrome.

Nous apportons également notre soutien aux Représentants du département et notamment au Conseiller général du Canton de Fayence qui demeurent sur la position d'un usage restreint pour le terrain de Fayence -Tourrettes

NOM - PRENOM	ADRESSE-COMMUNE	E-MAIL - TÉL	SIGNATURE